

Blandine Vue Annexe Bruit

Bruit

Les promesses des promoteurs concernant le bruit, les dépassements et leur empressement à ne pas trouver de solution, voire pire : quelques exemples haut-marnais au travers d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure

Toutes les études prétendent bien entendu qu'il n'y aura aucune gêne concernant le bruit, et que les seuils admis ne seront pas dépassés. La société H2air le rappelle fermement dans son droit de réponse du Journal de la Haute Marne du 24/01/2024. N'ayant pas d'autre source à citer que sa propre étude à ce sujet.

Permettez-moi d'avoir un doute sur les affirmations de la société H2air, quand elle prétend qu'on n'entendra pas ses éoliennes, et qu'on ne les verra pas ! Prend-elle les haut-marnais pour des idiots ! C'est un mépris total vis-à-vis de nous. Nous sommes assez colonisés par les éoliennes pour bien savoir ce qu'il en est du bruit et de la visibilité !

D'ailleurs, chaque société prétend dans ses études : « Promis, juré, craché, on n'entendra pas les éoliennes, on ne les verra presque pas. » On voit le résultat dans tous les villages proches et à des dizaines de kilomètres en ce qui concerne la visibilité ! Même les éoliennes de Poinson les Nogent ne devaient pas se voir depuis Langres selon l'étude ! Le commissaire enquêteur m'a avoué l'avoir cru. A l'époque, on n'avait pas encore de recul, mais de nos jours tous les habitants savent, ou au pire peuvent aller constater les nuisances non loin de chez eux ! Et plus aucun commissaire enquêteur ne devrait croire de tels mensonges !

Quand la société H2air ne donne que sa propre étude comme référence, nous prend-elle pour des niais qui n'ont pas encore eu le loisir de se rendre compte que ces études éoliennes sont loin de dire toute la vérité !

Qu'en est-il du bruit et des affirmations des promoteurs, dans quelques cas du département, arrêtés préfectoraux à l'appui ? Et également de leur honnêteté et de leur réticence à régler les problèmes ?

Louvières, à 5 kilomètres de Nogent

Ferme de la Genevroye : Les 5 éoliennes de Louvières / Poulangy construites en 2020 se situent respectivement à : 1 km 200, 1 km 200, 1km 300, 1 km 600, 1 km 700 de la ferme, elles mesurent 150 mètres avec un diamètre d'hélice de 110 mètres, pour une puissance de 2,2 MW chacune. A Nogent (hauteur 207 m, hélice 163 m), la seule hélice serait plus grande que la hauteur totale des éoliennes de Louvières, et une seule éolienne serait 2,6 fois plus puissante qu'une seule de Louvières. On aurait donc en puissance l'équivalent de 10,4 éoliennes de Louvières.

C'est un vacarme incessant dans la cour de la ferme de la Genevroye et au village de Louvières, particulièrement le soir. Pourtant ces éoliennes sont bien plus loin de la ferme que celles prévues à Nogent le seraient par rapport aux habitations les plus proches (700 m officiellement), à l'UTT (moins de 500 mètres) et même à certains quartiers résidentiels de la ville : 1,2 km du lotissement nord de Nogent, 1,4 km du

quartier de la gendarmerie... De même par rapport à Odival (1,2 km) et Mandres (1,2 km).

Bruit Louvières mesures officielles

Voyons de quoi il retourne à Louvières, à 1,2 km de l'éolienne la plus proche, avec une puissance installée totale deux fois inférieure à ce qui est prévu à Nogent, et une taille moindre.

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/21349/174659/file/APMD%20EDPR%20France%20Holding%20Louvi%C3%A8res.pdf>

L'arrêté préfectoral 52 - 2023 – 01 – 00044 du 09 janvier 2023, lien ci-dessus, fait état au niveau de 2 fermes isolées de dépassements sonores nocturnes de 7,8 dBA, pour une valeur limite de 3 dBA. Soit 4,8 dBA de plus que le maximum autorisé ! Cinq mois après l'inspection, l'opérateur n'avait pas adopté de mesures de bridage, ni même fait de plan de bridage et il a reçu une mise en demeure de la préfecture.

Un an après cette mise en demeure, le vacarme est encore insupportable aux fermes !

Prenons un autre cas, Riaucourt – Darmannes, à 18 km de Nogent

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/19117/121317/file/APC%20Sign%C3%A9.pdf>

L'arrêté préfectoral 52-2021-12-00071 du 13/12/2021 signale que les mesures réalisées par l'opérateur n'ont pas été réalisées dans les endroits les plus sensibles et le plus exposés selon la rose des vents, soit deux fermes ! La préfecture estime que des mesures au droit de ces fermes seraient plus pertinentes et demande des mesures acoustiques complémentaires au niveau des deux fermes, mesures à transmettre avant... le premier octobre 2026, soit 4 ans et 9 mois ½ plus tard, tout en sachant que le temps qu'un nouvel arrêté soit donné, les habitants des fermes ont le temps de souffrir ! Et bien entendu qui réalisera ces nouvelles mesures ? Combien de temps avant de véritables corrections ? Réponse ci-dessous avec le cas d'Essey !

Sans compter en parallèle pour Riaucourt-Darmannes, quelques grosses irrégularités concernant la gestion de la surveillance du milan royal !

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/19117/121317/file/APC%20Sign%C3%A9.pdf>

Essey les ponts, vers Châteauvillain

Les habitants d'Essey les Ponts se plaignent du bruit et des effets stroboscopiques depuis la mise en service du parc, et la presse locale a, à de nombreuses reprises, fait état de ces plaintes. L'éolienne la plus proche est à 750 m du village. Lien ci-dessous, arrêté préfectoral 52-2021-10-00157 du 27/10/2021.

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/18950/120447/file/APC%20sign%C3%A9%20271021.pdf>

Une étude acoustique rendue en juin 2020 fait état de non conformités nocturnes, après bridage acoustique, une nouvelle étude a été rendue par la société en septembre 2020. Prétendant une conformité.

Or le service des inspections classées de la préfecture a décelé dans cette nouvelle étude « des erreurs de calcul amenant légitimement à douter sur le retour à la conformité des émissions sonores du site. » Et demande qu'une nouvelle étude soit réalisée par un autre prestataire !

Mais là est l'un des problèmes ! Qui réalise les études ? Des prestataires payés par les sociétés éoliennes ! Peut-on s'attendre à des études sans « erreurs », alors qu'ils n'ont aucune indépendance par rapport à la filière éolienne ? Et qui garantit que les bridages ne seront pas actifs que le temps de mesures ?

Souvent il faut une plainte pour que les mesures soient réalisées. En ce qui concerne Poinson, construit en 2010, la DREAL n'arrivait pas à les obtenir, il a fallu une plainte en 2016 pour qu'elles soient réalisées au bout d'un long temps, par l'opérateur et non par un biais indépendant !

Peut-on dans ces conditions faire confiance à ce qui est avancé concernant Nogent ?